



**Conférence internationale
sur le financement du développement**

**Monterrey, Mexique
18-22 mars 2002**

Distr. générale
6 mars 2002
Français
Original : anglais

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption du Règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Organisation des travaux, y compris la constitution de [la Grande Commission], la réunion officielle de haut niveau, la réunion au niveau ministériel et la réunion au sommet.
7. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence :
 - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Réunion officielle de haut niveau :
 - a) Échange de vues général;
 - b) Examen du « projet de Consensus de Monterrey »;
 - c) Rapports d'activités des parties prenantes.
9. Réunion au niveau ministériel :
 - a) Échange de vues général;
 - b) Examen du projet de Consensus de Monterrey;
 - c) Rapports du forum des milieux d'affaires et du forum de la société civile;
 - d) Tables rondes au niveau ministériel.
10. Réunion au sommet :
 - a) Échange de vues général;
 - b) Examen du projet de Consensus de Monterrey;
 - c) Tables rondes au sommet.
11. Adoption du Consensus de Monterrey.
12. Adoption du rapport de la Conférence.



Annotations

1. Ouverture de la Conférence

La Conférence internationale sur le financement du développement se réunira au Cintermex de Monterrey le lundi 18 mars 2002.

2. Élection du Président

L'article 6 du Règlement intérieur provisoire de la Conférence (voir A/CONF.198/2) dispose que la Conférence élit un président parmi les représentants des États participants. L'article 44 dispose que toutes les élections ont lieu au scrutin secret à moins que, en l'absence d'objections, la Conférence décide de ne pas procéder à un scrutin lorsqu'il y a consensus sur un candidat ou une liste.

3. Adoption du Règlement intérieur

Le Règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.198/2) a été approuvé par l'Assemblée générale par sa décision 56/446.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le Règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.198/2)

4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'ordre du jour provisoire ci-dessus a été approuvé par le Comité préparatoire de la Conférence à sa quatrième session, qui s'est tenue à New York du 14 au 25 janvier et le 15 février 2002.

Documentation

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence sur sa quatrième session (A/CONF.198/5)

5. Élection des autres membres du Bureau

Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur provisoire, la Conférence élit, outre son président, 23 vice-présidents, un vice-président de droit ressortissant du pays hôte et un rapporteur général ainsi que le Président de la Grande Commission constituée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

6. Organisation des travaux, y compris la constitution de [la Grande Commission], la réunion officielle de haut niveau, la réunion au niveau ministériel et la réunion au sommet

Dans ses résolutions 55/245 A et 55/245 B, l'Assemblée générale a décidé de réunir une conférence au plus haut niveau politique de participation. Le Comité préparatoire de la Conférence, à la reprise de sa troisième session, a approuvé la structure de la Conférence à laquelle l'Assemblée générale a donné ultérieurement son aval dans sa décision 56/445. Conformément à ces décisions, il est proposé que les travaux de la Conférence se répartissent de la façon suivante : une réunion

officielle de haut niveau, un débat au niveau ministériel et un débat au sommet. La Conférence comportera six réunions plénières et 12 tables rondes interactives. Quatre des réunions plénières auront lieu dans le cadre de la réunion au sommet, les deux autres auront lieu respectivement dans le cadre de la réunion au niveau ministériel et de la réunion officielle de haut niveau. En vertu de l'article 48 du Règlement intérieur provisoire, la Conférence peut créer les commissions et les groupes de travail qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Conformément à l'article 48, les membres des commissions et des groupes de travail mentionnés au paragraphe 1 de l'article 48 sont nommés par le Président, sous réserve de l'approbation de la Conférence, à moins que celle-ci n'en décide autrement.

Le Règlement intérieur provisoire prévoit aussi la constitution d'une commission de vérification des pouvoirs (art. 4) et d'un bureau (art. 11, 12 et 13).

La Conférence sera saisie pour examen d'une note du Secrétariat concernant les questions d'organisation et de procédure. Sera inclus dans cette note le calendrier des travaux proposé.

Documentation

Note du Secrétariat concernant les questions d'organisation et de procédure (A/CONF.198/4)

7. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence

a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

L'article 4 du Règlement intérieur provisoire dispose qu'une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence et que sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-sixième session, qui comprenait des représentants des États Membres suivants : Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Lesotho, Sénégal, Singapour et Uruguay.

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur provisoire, la Commission de vérification des pouvoirs examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence.

8. Réunion officielle de haut niveau

La réunion officielle de haut niveau se tiendra en séance plénière dans la matinée du 18 mars. Les ministres adjoints des finances, du commerce et des affaires étrangères du pays hôte en assumeront la coprésidence. Le Bureau de la Conférence sera élu dans le cadre de cette réunion.

a) Échange de vues général

La réunion officielle de haut niveau donnera lieu à un échange de vues général dans le cadre duquel seront entendues des déclarations des représentants des commissions régionales et des banques régionales de développement.

b) Examen du projet de Consensus de Monterrey

Le projet de Consensus de Monterrey sera examiné à la réunion officielle de haut niveau en vue de son adoption et de sa transmission à la réunion au niveau ministériel.

c) Rapports d'activités des parties prenantes

Dans le cadre de la réunion officielle de haut niveau, les Coprésidents du Comité préparatoire de la réunion feront rapport sur leurs activités et les rapports des différentes parties prenantes sur leurs activités préparatoires seront présentés.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le projet de conclusions et décisions de la Conférence (A/CONF.198/3)

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa quatrième session (A/CONF.198/5)

9. Réunion au niveau ministériel

Le débat au niveau ministériel qui se tiendra en séance plénière s'ouvrira dans l'après-midi du lundi 18 mars et se poursuivra pendant toute la journée du mardi 19 mars et du mercredi 20 mars. Les ministres des finances, du commerce et des affaires étrangères du pays hôte en assumeront la coprésidence.

a) Échange de vues général

La séance plénière qui aura lieu dans l'après-midi du lundi 18 mars donnera lieu à un échange de vues et à des déclarations des représentants des organismes intergouvernementaux, économiques, financiers, monétaires et commerciaux et des organismes des Nations Unies.

b) Examen du projet de Consensus de Monterrey

Le projet de Consensus de Monterrey sera examiné dans le cadre de la réunion au niveau ministériel en vue de son adoption et de sa transmission pour examen à la réunion au sommet.

c) Rapports du forum des milieux d'affaires et du forum de la société civile

La réunion au niveau ministériel sera saisie des rapports du forum des milieux d'affaires et du forum de la société civile consacrés au financement du développement.

d) Tables rondes au niveau ministériel

Le mardi 19 et le mercredi 20 mars seront organisées huit tables rondes auxquelles participeront les multiples parties prenantes. Les tables rondes qui auront lieu le mardi auront pour thème « Partenariats pour le financement du développement » (deux tables rondes se tiendront simultanément le matin et l'après-midi); les tables rondes qui auront lieu le mercredi auront pour thème « Cohérence pour le développement » (deux tables rondes se tiendront simultanément le matin et l'après-midi).

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le projet de conclusions et décisions de la Conférence (A/CONF.198/3)

Lettre en date du 5 mars 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.198/6)

10. Réunion au sommet

La réunion au sommet à laquelle sera consacrée la suite de la Conférence s'ouvrira dans la matinée du jeudi 21 mars et se poursuivra jusqu'à la clôture de la Conférence le vendredi 22 mars.

a) Échange de vues général

La réunion au sommet s'ouvrira en séance plénière, présidée, en principe, par le chef d'État du pays hôte. Le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les chefs de secrétariat de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce seront invités à faire des déclarations liminaires. Les déclarations des chefs de délégation, conformément au protocole habituel qui prévoit que les chefs d'État ou de gouvernement parlent en premier, suivis des ministres et autres chefs de délégation, seront entendues à partir du jeudi matin et se poursuivront lors des séances plénières du jeudi après-midi, vendredi matin et vendredi après-midi.

b) Examen du projet de Consensus de Monterrey

Le projet de Consensus de Monterrey sera examiné à la réunion au sommet en vue de son adoption définitive par la Conférence.

c) Tables rondes au sommet

L'après-midi du jeudi 21 mars sera consacré à deux tables rondes au sommet sur le thème « La Conférence internationale pour le financement du développement et l'avenir », qui se tiendront simultanément et auxquelles participeront des représentants d'États Membres, des parties prenantes institutionnelles, des représentants de la société civile et du milieu des affaires. Les tables rondes se tiendront en même temps que la réunion plénière.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le projet de conclusions et décisions de la Conférence (A/CONF.198/3)

Lettre en date du 5 mars 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.198/6)

11. Adoption du Consensus de Monterrey

À sa quatrième session, le Comité préparatoire de la Conférence a approuvé le projet de conclusions et décisions de la Conférence et recommandé son adoption par celle-ci. Ce projet de consensus doit, par la suite, être examiné à la réunion officielle de haut niveau, à la réunion ministérielle et à la réunion au sommet de la Conférence avant d'être recommandé pour adoption en réunion plénière dans l'après-midi du vendredi 22 mars.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le projet de conclusions et décisions de la Conférence (A/CONF.198/3)

12. Adoption du rapport de la Conférence

La Conférence adoptera le rapport sur ses travaux, dont le projet sera établi par le Rapporteur général qui le lui soumettra pour approbation.
